

**Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018
en vue de l'ouverture d'un crédit de 578 100 francs destiné à
l'amélioration des mesures de modération de la circulation et
de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du
quartier des Acacias.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Mise en service en avril 2001, la zone 30 km/h du quartier des Acacias s'étend en Ville de Genève sur un périmètre délimité par le quai du Cheval-Blanc, la route des Acacias, la rue des Epinettes et la rue des Mouettes. La zone limitée à 30 km/h existante a la particularité de s'étendre sur deux communes: Genève et Carouge, ce qui nécessite une coordination et une prise en compte des projets respectifs, afin d'assurer la cohérence, la continuité et la lisibilité des aménagements respectifs.

Depuis 2001, le quartier a subi de nombreux aménagements et modifications, notamment liés à l'arrivée du tram et à la résolution de problèmes ponctuels.

Conformément aux exigences légales, un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été réalisé en 2007 afin de détecter les carences en matière de sécurité des déplacements qui pourraient subsister et d'élaborer les améliorations nécessaires à apporter. Un premier projet d'amélioration a été établi en 2008, puis mis à jour en 2012, en lien avec une étude portant sur le maintien des traversées piétonnes. Depuis, une partie des aménagements proposés ont été réalisés dans le cadre d'interventions spécifiques. Une dernière mise à jour a été effectuée en 2018.

Outre les analyses techniques réalisées, les associations locales ont été consultées dans le cadre des mesures d'accompagnement du tram jusqu'en 2004, de l'établissement du bilan de 2007, et depuis lors du déploiement des mesures ponctuelles. Elles ont transmis leurs diagnostics ainsi que leurs demandes, qui ont été pris en compte dans le projet d'amélioration objet de cette proposition.

Les mesures complémentaires restant à déployer portent sur la sécurisation de certains carrefours et traversées piétonnes, la revalorisation des espaces publics notamment à proximité des activités et commerces, des modérations ponctuelles en vue d'assurer le respect du 30 km/h et de limiter le transit à travers les axes du réseau de quartier et l'amélioration de l'offre de stationnement pour les vélos et deux-roues motorisés.

Exposé des motifs

La zone 30 km/h du quartier des Acacias a été inaugurée en avril 2001, trois ans avant l'arrivée du tram sur la route des Acacias en décembre 2004, afin de répondre aux demandes des associations du groupe «Acacias 2000» pour modérer et sécuriser les déplacements. Elle s'intègre dans le programme de mise en zone 30 km/h inscrit au plan directeur communal Genève 2020.

L'ensemble des rues concernées possède un statut de desserte de quartier, à l'exception de la rue Caroline et de la rue des Epinettes en réseau secondaire.

La mise en place de cette zone 30 km/h a consisté principalement en:

- l'aménagement de mesures de modération, comme des avancées de trottoirs ainsi que des zones de stationnement alternées;
- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
- la généralisation de contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants.

En 2006, des aménagements complémentaires ont été mis en place, à savoir l'introduction du double sens sur la rue Caroline pour modérer les vitesses avec le trafic antagoniste, et la mise en place d'un giratoire au carrefour Grand-Bureau/Caroline pour ralentir l'ensemble des flux et fonctionner comme porte d'entrée. A noter que la rue Caroline, classée en réseau secondaire, supporte actuellement un trafic proche de 10 000 véhicules/jour en conformité avec ce niveau hiérarchique.

Un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été établi en 2007 conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Il a permis de dégager tant les apports positifs de la nouvelle réglementation que les carences ponctuelles ou plus générales auxquelles il convient de remédier impérativement. L'objectif de ce bilan a été d'évaluer l'efficacité des mesures de modération introduites, de définir les mesures d'aménagement à mettre en place à long terme, et de mettre en évidence les éléments à améliorer ou à modifier.

L'analyse de l'accidentologie a mis en évidence que si le nombre d'accidents n'a pas diminué avec la mise en place de la zone 30 km/h, la gravité des accidents a par contre baissé. Les rues du Grand-Bureau et Caroline nécessitent encore des améliorations, notamment au carrefour Simon-Durand, rue des Mouettes.

L'analyse de l'évolution des vitesses entre 2000 et 2006 a montré une nette diminution à la rue du Grand-Bureau et à la rue Caroline. Les vitesses V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules) sont passées de 46 à

38 km/h sur la rue du Grand-Bureau, et de 45 à 38 km/h sur la rue Caroline dans le sens sud-nord. Dans le sens nord-sud, qui est un nouveau mouvement, le V85 a été mesuré à 32 km/h. Une diminution moins marquée a été constatée à la rue des Ronzades, avec un V85 passant de 39 à 35 km/h. La rue des Allobroges a vu le V85 passer de 43 à 40,5 km/h, mais des aménagements complémentaires y ont depuis été réalisés, notamment la mise en place d'un seuil au droit de l'école.

Globalement, la mise en place de la zone 30 km/h ainsi que les mesures complémentaires ont eu un effet réducteur sur les vitesses. Malheureusement, cette diminution n'est pas encore satisfaisante, puisque entre le tiers et la moitié des usagers dépassent la vitesse limite. En conséquence, un renforcement des éléments de modération doit être envisagé dans tout le secteur en complément des mesures mises en place depuis 2004.

Maintien des traversées piétonnes

En 2012, une étude complémentaire portant sur l'opportunité du maintien des traversées piétonnes a été menée. Le choix a été étayé en fonction du volume de trafic, du volume de piétons, et des itinéraires scolaires de la zone d'étude en concertation avec le Service des écoles. 25 traversées réparties en 9 groupes ont été analysées. En fonction des critères, et en accord avec la Direction générale des transports, 16 traversées ont été maintenues et figurent dans le plan des améliorations.

Mesures d'amélioration déjà réalisées

L'intégralité des aménagements prévus dans les améliorations de zone 30 km/h sur la rue des Allobroges, considérés comme prioritaires en raison de la présence de l'école éponyme, a été réalisée depuis 2012. Il reste à réaliser le débouché depuis la rue Simon-Durand, ainsi que la mise en place d'arceaux à vélo sur trottoir.

La partie sud de la rue Caroline, entre la rue des Mouettes et la rue Simon-Durand, a déjà fait l'objet d'un remaniement en 2015. Des décrochements horizontaux ont été introduits, complétés par du stationnement vélo et deux-roues motorisés, afin de réduire les vitesses sur ce tronçon. Ces aménagements seront complétés par un carrefour-seuil réalisé dans le cadre des mesures complémentaires.

La partie nord de la rue Caroline a également déjà été réalisée sur les 60 derniers mètres avant le giratoire avec la rue du Grand-Bureau. Cet aménagement comprend la mise en place d'un seuil avec pour objectif de faciliter et sécuriser les traversées piétonnes et diminuer les vitesses en approche du carrefour.

Mesures complémentaires

Sur la base du diagnostic approfondi du fonctionnement de la zone 30 km/h, des mesures complémentaires de modération et de sécurisation des déplacements ainsi que différents aménagements connexes restants sont proposés.

Les mesures suivantes sont prévues:

- mise en place de contresens cyclables à la rue du Grand-Bureau ainsi qu'à la rue Gustave-Revilliod pour faciliter les déplacements vélo à travers le quartier;
- généraliser les éléments podotactiles au droit des abaissements de trottoirs (seuls les trottoirs les plus récents en sont équipés), conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand);
- élargir le trottoir sur la rue Caroline entre la rue Simon-Durand et la rue du Grand-Bureau du côté des commerces, afin de proposer un espace de vie plus convivial et confortable;
- mise en place d'un carrefour-seuil à l'intersection des rues Simon-Durand et Caroline pour réduire les vitesses à cette intersection à forte fréquentation;
- modifier la géométrie du stationnement en épi sur la partie sud de la rue du Grand-Bureau, afin de réduire le gabarit disponible et les vitesses pratiquées;
- aménager des têtes de stationnement et les accroches au carrefour aux endroits sensibles, afin de maîtriser le stationnement gênant, améliorer la visibilité et la sécurité;
- augmenter l'offre en stationnement pour les cycles selon les espaces disponibles (en profitant par exemple des surlargeurs offertes par les avancées de trottoirs), avec la mise en place d'un mobilier spécifique (râteliers, épingles, etc.), selon les principes directeurs du stationnement deux-roues;
- augmenter l'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés;
- réaliser «en dur» les aménagements mis en place sous la forme de simples dispositifs en marquages et potelets, afin d'améliorer la sécurité des déplacements en supprimant les dysfonctionnements constatés (stationnement illicite, etc.).

Ces différentes propositions sont formalisées dans un plan de mesures, qui a fait l'objet d'une autorisation de construire. Ce plan a été présenté en séance des usagers en présence de Handicap Architecture Urbanisme (HAU), Actif-traffic, Mobilité piétonne, Genèveroule, Provélo, de l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABAGE), de l'Association transports et environnement (ATE) et du Touring Club Suisse (TCS).

Programme et descriptif des travaux

Les travaux de génie civil les plus importants seront effectués à la rue Caroline, avec la réfection complète du trottoir côté ouest entre la rue du Grand-Bureau et la rue Simon-Durand, ainsi que la construction d'un carrefour-seuil à l'intersection de Simon-Durand et Caroline. Le trottoir sur cette portion verra sa largeur doubler pour passer en moyenne à près de 4 m, en proposant ainsi un gain considérable de confort et de convivialité pour les habitants et les commerces.

Une autre partie des travaux concernera la réalisation «en dur» des avancées de trottoir précédemment matérialisées par des dispositifs en enrobés et provi-blocs, ou en marquages et potelets, principalement sur la rue Simon-Durand.

Les prestations de marquages seront une part importante de l'opération. Ainsi, les diverses modifications de marquages nécessaires pour résorber certains dysfonctionnements localisés et d'une manière générale optimiser le fonctionnement des mobilités dans le périmètre de la zone 30 km/h accompagneront les travaux d'aménagement.

Le mobilier urbain du quartier sera également adapté et complété, principalement par la pose d'épingles à vélos. L'intervention la plus conséquente sera située à l'intersection de la rue du Grand-Bureau et de la rue Gustave-Revilliod, avec la pose de 28 épingles réduisant le gabarit de chaussée dévolu à la circulation.

Les avancées de trottoirs seront réalisées en béton type Ville de Genève. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes d'éveil de vigilance.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter. Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitants et usagers.

Concertation

Une première concertation concernant spécifiquement la rue Caroline et la rue du Grand-Bureau a eu lieu entre septembre 2002 et février 2004.

Depuis 2010, des rencontres régulières entre la Ville de Genève et l'Association des habitants des Acacias (AHA) ont été maintenues. Notamment pour

faire remonter les problématiques locales, et présenter les évolutions du projet d'amélioration de la zone 30 km/h. La dernière rencontre remonte au printemps 2018.

Estimation des coûts

Zone 30 km/h Acacias

	Fr.
<i>Travaux de génie civil</i>	
Installation de chantier	33 800
Démolition	32 300
Aménagement de surface	282 600
Mobilier urbain	44 400
Marquages et signalisation	45 100
Divers et imprévus 4%	18 300
Total	456 500
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur transport	105 400
Ingénieur civil	38 100
Ingénieur géomètre, cadastration	3 400
Géotechnique, laboratoire	3 400
Héliographie	1 900
Total	152 200
Information publique et communication	10 000
Coût total HT de l'aménagement	618 700
TVA 7,7% (arrondi)	47 600
Coût total TTC de l'aménagement	666 300
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	26 700
Intérêts intercalaires: 2% (durée quatorze mois)	8 100
Coût total TTC de l'opération	701 100
A déduire: crédit d'étude partiel, proposition PR-1054/9 voté le 21 mai 2014 (N° PFI 102.020.07)	-123 000
Total TTC du crédit demandé	578 100

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à huit mois. La durée totale de l'opération est estimée à quatorze mois, ce qui implique que des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit. La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2020.

Référence au 14^e plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 56)

Cet objet figure au 14^e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 102.605.34 pour un montant de 1 774 000 francs (zone 30 km/h Acacias-Carouge), avec une date de dépôt annoncée pour 2020.

Budget de fonctionnement

Zone 30 km/h Acacias

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire de:

- 1700 francs par année pour le service voirie ville propre;
- 7200 francs par année pour le service aménagement, génie civil et mobilité;
- 2800 francs par année pour le service logistique et manifestations.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, y compris l'étude préalablement votée comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 76 000 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2018.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

La zone 30 km/h Acacias fera l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée prochainement.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter. Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitants et usagers.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Information publique

Une information sera distribuée avant le début des travaux au sein du périmètre concerné. Ce document contiendra des renseignements relatifs aux travaux réalisés (lieu des interventions, durée du chantier, etc.) et pourra aussi rappeler les règles en vigueur dans les zones 30 km/h. Le contenu de ce dépliant sera adapté sur des affiches en grand format, qui seront disposées sur des panneaux mobiles, visibles aux endroits les plus passants du quartier.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Amélioration de la zone 30 km/h du quartier des Acacias			
A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS			
	Montant	%	
Travaux de génie civil	456 500	65%	
Honoraires	152 200	22%	
Information publique et communication	10 000	1%	
Frais financiers (y c. TVA)	82 400	12%	
Coût total du projet TTC	701 100	100%	
B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	11 700		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	76 000		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	87 700		
REVENUS			
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers			
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Subventions et allocations			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-87 700		
C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019	300 000	0	300 000
2020	278 100	0	278 100
Totaux	578 100	0	578 100

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 578 100 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 578 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 123 000 francs (PR-1054/9, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.